



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 FEVRIER 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A014

OBJET : Aménagement du territoire - Modification de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la C.P.A. à destination des centres sociaux et harmonisation du coût du duplicata

Le 14 février 2013, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Alxagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 février 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BORDET André - BOULAN Michel - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMI Hélot - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - CANAL Jean-Louis - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - DAGORNE Robert - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DI CARO Sylvaine - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERRÉY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOJIRAND Daniel - GUEZ Daniel - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JONES Michèle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LONG Danielle - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MICHEL Claude - MOINE Anne - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Anne - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUGIER Jacques - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRAN PHUNG CAU Catherine - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain - QUARANTA Alain suppléé par GRANIER Michel - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à FERAUD Pierre - BAUTZMANN Marcel donne pouvoir à FILIPPI Claude - BENNOUR Dahbla donne pouvoir à GERACI Gérard - BONTHOUX Odile donne pouvoir à TERME Françoise - BUCCI Dominique donne pouvoir à PATOT Gérard - BURLE Christian donne pouvoir à CRISTIANI Georges - CASSAN René donne pouvoir à MOYA Patrick - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à LAFON Henri - DECARA Yannick donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - DEVESA Brigitte donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - DILLINGER Laurent donne pouvoir à GARÇON Jacques - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - FOUQUET Robert donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - GALLESSE Alexandre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - LICCIA Marcel donne pouvoir à RENAUDIN Michel - LOUIT Christian donne pouvoir à CHEVALIER Eric - MATAS Henri donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier - MOHAMMEDI Amarla donne pouvoir à BRAMI Hélot - PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - SLISSA Manique donne pouvoir à GARCIA Daniel - TONIN Victor donne pouvoir à TAULAN Francis

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMIEL Michel - BUCKI Jacques - CATELIN Mireille - CIOT Jean-David - CURINIER Erick - DEMENGE Jean - GACHON Loïc - GARNIER Ellène - GOURNES Jean-Pascal - GROSSI Jean-Christophe - NELIAS Mireille - POITOU Frédéric - POTIE François - ROUARD Alain - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Odile BARBAT-BLANC

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 14 FEVRIER 2013

Rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Aménagement du territoire / Déplacements, Transports et Infrastructures

Objet : Modification de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la C.P.A. à destination des centres sociaux et harmonisation du coût du duplicata
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Afin de renforcer l'utilisation des transports en commun sur le territoire du Pays d'Aix, il est proposé d'offrir dans le cadre de déplacements 20 000 tickets journée à destination des centres sociaux de la CPA réalisant des sorties éducatives et culturelles, selon un principe semblable à celui des tickets journées mis à disposition des écoles primaire et maternelles du Pays d'Aix.

En outre, il est proposé d'harmoniser le coût du duplicata à 20 € à l'ensemble des utilisateurs des réseaux de transports de la CPA (réseaux interurbain, scolaire et urbain).

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique d'incitation à l'utilisation des transports publics, la Communauté du Pays d'Aix a adopté lors du Conseil Communautaire du 15 mars 2012, une modification de la gamme tarifaire des Lignes Régulières Intercommunales et du Réseau Urbain Aix en Bus.

Cette modification portait sur la création d'un titre Group' Scolaire à destination des élèves des écoles primaires et maternelles du Pays d'Aix et offrait des voyages sur les lignes interurbaines et urbaines pour les groupes constitués de 20 à 30 personnes à raison de 5 tickets journée par élève et par an.

I Création d'un titre Group acteurs socio-éducatifs.

Afin d'inciter à l'utilisation des transports en commun, il est proposé de créer un titre Groupe à destination des centres socio-éducatifs de proximité qui organiseraient des sorties en groupe constitué de 20 à 30 personnes.

Ce titre sera délivré à l'agence commerciale d'Aix en Bus et ce, dans la limite de 20 000 tickets journée par an, aux centres socio-éducatifs du Pays d'Aix recensés dans la liste jointe en annexe, dans le cadre de déplacements liés aux activités culturelles et éducatives qu'ils peuvent organiser.

Ce titre est utilisable uniquement pour des voyages effectués en dehors des heures de pointe, soit entre 9h00 et 16h00, du lundi au samedi, tout au long de l'année. Il est valable sur les lignes du réseau urbain et interurbain équipées de véhicules de grande capacité.

Afin de s'assurer de la disponibilité des places à bord des véhicules, le groupe devra réserver ses déplacements à l'avance.

Pour que ce titre soit valable, l'ensemble des personnes composant le groupe devra voyager ensemble.

Sur les lignes régulières intercommunales et du réseau Aix-en-Bus, les groupes seront constitués entre 20 et 30 personnes.

Sur les lignes régulières intercommunales disposant de véhicules de petite capacité, les groupes seront constitués de 10 à 15 personnes. A ce jour, cela concerne les lignes régulières suivantes :

- *Eguilles – Aix-en-Provence*
- *La Roque d'Anthéron – Pertuis*
- *Vauvenargues – Aix-en-Provence*
- *Puylobier – Aix-en-Provence*

Cette disposition prendra effet immédiatement. Une liste des centres sociaux est jointe en annexe à titre indicatif, elle pourra être complétée après étude par la CPA des demandes.

II Harmonisation du coût du duplicata

Par délibération du 12 juillet 2012, le règlement des transports communautaires a été mis à jour : le passage à 20 € (au lieu de 10 €) du coût du duplicata a été adopté pour les abonnés des transports interurbains et scolaires.

Le duplicata de la carte Pass Provence est payant dès lors que le Pass Provence a été perdu, volé ou détérioré. Il permet la reconstitution à l'identique des contrats chargés sur la carte perdue.

Les utilisateurs du réseau Aix en Bus n'ont pas été impactés par cette mesure.

Dans un souci d'harmonisation et d'équité, il est proposé d'appliquer le même tarif à l'ensemble de notre clientèle.

L'incidence financière va nécessiter l'ouverture de négociations avec l'actuel délégataire du réseau urbain Aix-en-Bus, afin d'évaluer précisément le coût de la compensation complémentaire.

Enfin, un avenant avec le délégataire devra être adopté, afin de compenser les pertes de recettes issues de cette modification tarifaire.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-6 et suivants ;

VU le Code des transports et notamment son article 1211-3 ;

VU la délibération n° 2010_A197 du Conseil communautaire du 10 décembre 2010 relative à la modification de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la CPA ;

VU la délibération n° 2011_A202 du Conseil communautaire du 15 décembre 2011 relative à la modification de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la CPA ;

VU l'avis de la Commission Transports en date du 16 janvier 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe de la modification de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la CPA pour les écoles primaires et maternelles pour y inclure la création d'un « groupe » à destination des centres socio-éducatifs ;
- **DIRE** que cette mesure prendra effet immédiatement.

CENTRE SOCIAUX ET EQUIPEMENTS DE PROXIMITE	
NOMS STRUCTURES	RESPONSABLES
Centre Social Marie-Louise DAVIN	Françoise FRENEAU Présidente Monsieur ADREANI Directeur
Centre Social Aix-Nord	M. BUISSON Président Madame BRISBOUT Directrice
Centre Social La Provence	Madame PEDRIELLI Présidente Dominique GERARD Directrice
Centre Social les Amandiers ADIS	Marie-Hélène GILANTON Présidente Monsieur LESPAGNOL Directeur
Centre Socail et Culturel La Grande Bastide	Jean-Claude DUNAN Président Monsieur SOURDON Directeur
Centre Social et Culturel Jean-Paul COSTE (+Milles et Duranne)	Jeanine BERGER Présidente Madame LAY Directrice
Centre Social Château de l'Horloge Maison Alphonse Daudet	Monsieur JUVENTIN Président Monsieur ADREANI Directeur csc ML Davin
Association de Gestion Albert Camus	Hafid TIZAMRINE Président Monsieur ANGIUS Coordinateur
Association JABIR	Monsieur VACHERAN Président Madame ALLOUCHE Coordinatrice

OBJET : Aménagement du territoire - Modification de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la C.P.A. à destination des centres sociaux et harmonisation du coût du duplicata

Ne prend pas part au vote : GROSSI Jean-Christophe

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	127
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	126
Majorité absolue	64
Pour	126
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	1

Etaï(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etaï(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etaï(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etaï(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

05 MARS 2013

